

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 23 MAI 2022

Objet : **SALON DES MAIRES DE L'AIN**

Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BOURSIER – CORBIOLI – DELPERIE – DUCLOS-COLAS - FONTENAT – FRATTA – GAIDDON - GALLET - JOUSSEAU - LUGAND – MME MANIGAND - MARVIE - MAULET– MM. MONNET – MME PREVALET – MM. TOURNIER - VERNE
Membres associés présents : MM. DAVID – DE LOYNES D'ESTREES – GONGUET – PIDOU - PIERROT

Intervention de Frédéric Bortot, Secrétaire

Depuis plusieurs années, la Chambre participe au Salon des Maires de l'Ain en octobre.

Il est proposé que la Chambre, participe à ce 6è Salon des Maires, organisé par l'Association des Maires de l'Ain.

La participation de la CCI comprenait également l'achat d'espace publicitaire. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain ainsi que la Chambre d'Agriculture auront également chacune un stand sur le même îlot.

Ce regroupement a déjà eu lieu les années précédentes. Aussi, il vous est proposé de prévoir un budget de 3 356€ TTC comme en 2021.

Il vous est donc demandé de bien vouloir donner votre accord au renouvellement de cette participation au Salon des Maires de l'Ain, dans les conditions exposées, permettant le maintien du dialogue avec les collectivités et un partenariat visible entre Chambres consulaires.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Secrétaire, donne son accord au renouvellement de la participation de la CCI de l'Ain au Salon des Maires de l'Ain pour l'Édition 2022, dans les conditions exposées ci-dessus, pour un montant de 3 356€ TTC, permettant ainsi le maintien du dialogue avec les collectivités et un partenariat visible entre Chambres consulaires.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 35
- Nombre de Membres présents 20
- Nombre de voix pour 20
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

